

MINISTRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ELEMENTS DE DROIT APPLIQUE AU COMMERCE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 71 33 06 U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général

ELEMENTS DE DROIT APPLIQUÉ AU COMMERCE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'approprier des connaissances générales en droit civil, commercial et social ;
- ◆ d'appliquer la législation spécifique en matière de pratiques de commerce, dans le cadre de sa fonction commerciale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*face à de situations courantes relatives aux activités commerciales,
en disposant de la documentation ad hoc,*

- ◆ d'identifier le contexte juridique concerné ;
- ◆ d'expliquer et d'appliquer la législation en matière de validité de contrats ;
- ◆ d'expliquer et d'appliquer la législation en matière de pratiques de commerce.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiative démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

*Face à des situations courantes relatives aux activités commerciales,
en disposant de la documentation ad hoc,*

l'étudiant sera capable :

4.1. Eléments de droit civil

- ◆ d'expliquer des notions essentielles du droit en général :
 - sens du mot « droit »,
 - fondement des sources du droit,
 - compétences des tribunaux,
 - caractéristiques formelles des personnes physiques et morales,
 - théorie générale des contrats : existence, validité, extinction ;
- ◆ d'identifier les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations des cocontractants ;
- ◆ d'appliquer les principes relatifs aux conditions de validité des contrats et à leurs effets ;

4.2. Notions de droit commercial et assurances

- ◆ d'expliciter des notions essentielles relevant du droit commercial telles que commerçant, acte de commerce, fonds de commerce ;
- ◆ d'identifier les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants des contrats de vente, de commission, de franchising, de factoring, de prêt, d'assurance... ;
- ◆ d'expliciter et d'appliquer la législation en matière de pratiques de commerce (pratiques interdites ou réglementées y compris dans l'e-commerce et d'affichage des prix, lieu de vente ...) ;
- ◆ d'identifier les notions essentielles relatives aux procédures de faillite et de réorganisation judiciaire ;

4.3. Notions de législation du travail

- ◆ d'expliciter des notions telles que :
 - règlement du travail, protection de la rémunération, repos hebdomadaire, jours fériés, non-discrimination,
 - systèmes et organisations de défense des droits sociaux de différentes catégories de travailleurs,
 - rôle du conseil d'entreprise, de la délégation syndicale et du comité pour la protection et la prévention au travail,
 - importance des conventions collectives du travail.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui est attribuée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Eléments de droit civil	CT	B	20
Notions de droit commercial et assurances	CT	B	20
Notions de législation du travail	CT	B	8
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60